



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

innovation

Question écrite n° 82211

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les propositions formulées dans un document intitulé « le numérique, une chance à saisir pour la France », contenant 4 études et 33 propositions pour une France numérique. Il lui demande s'il compte mettre en œuvre la proposition n° 25.

Texte de la réponse

Le document « le numérique, une chance à saisir pour la France » regroupe 4 études, réalisées par une grande entreprise du numérique et les étudiants de 4 grandes écoles, et formule 33 propositions en vue de faire de la France une des nations phare du numérique. Cette ambition est aussi celle de la stratégie numérique du Gouvernement rendue publique par le Premier ministre le 18 juin 2015. Les mesures qu'elle prévoit recoupent largement les propositions du document cité par l'auteur de la question. La proposition 25 du document « le numérique, une chance à saisir pour la France » porte sur la création d'une filière pour la e-santé française. Le développement d'une filière industrielle de la e-santé en France est l'une des priorités du Gouvernement. Dès le lancement de la Nouvelle France Industrielle en septembre 2013, la question de la santé numérique a été portée par le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique au travers d'un plan industriel dédié dont la feuille de route a été présentée en juin 2014. La santé numérique demeure l'une des priorités de la phase 2 de la Nouvelle France Industrielle annoncée en mai 2015. Elle est intégrée à la solution « médecine du futur » dont l'objectif stratégique est d'accompagner l'émergence de solutions industrielles garantissant l'accès de tous à une médecine personnalisée et de favoriser le recours aux dispositifs médicaux connectés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82211

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4681

Réponse publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 2003